



Belgian Motorcycle Academy

Addendum règlement – Situation Corona



Cet addendum a été rédigé pour permettre à nouveau d'organiser des activités de la BMA, si les mesures sont assouplies. L' Addendum est basé sur le respect des règles de distanciation sociale de manière à prévenir le plus possible les contacts directs entre les participants et les personnes liées à l'organisation. Cet addendum est un document dynamique qui peut être adapté au quotidien s'il s'avère en pratique que certaines procédures nécessitent une méthode de travail différente. Il sera également modifié si les lignes directrices deviennent à nouveau plus strictes, ou, si elles deviennent encore plus flexibles.

Principes:

- Les directives du Conseil national de sécurité sont toujours prédominantes.
- L'hygiène et la sécurité des utilisateurs sont primordiales.
- Cet addendum s'applique jusqu'à nouvel ordre à toutes les activités et événements organisés par la BMA.
- Limitation des visiteurs, pour empêcher de grands groupes de personnes de se réunir.
- Un contrôle et une application stricte sont essentiels pour assurer une mise en œuvre réussie du Règlement.

1. Organisation

Comment les organisateurs doivent-ils gérer les règles restrictives:

- Pendant les heures d'ouverture, seuls les participants et les éventuels accompagnants à une activité de la BMA, auront accès au site.
- Toute personne qui accède une activité de la BMA devra être enregistrée à l'avance. Il ne sera pas possible d'accéder librement au site.
- Il y aura suffisamment de sanitaires sur le site où les participants peuvent se laver et se désinfecter les mains.
- Les installations sanitaires seront régulièrement nettoyées et désinfectées (paddock, bâtiments, postes de commissaires). L'accès aux installations sanitaires sera limité de telle sorte qu'une distance de 1,5 m entre les personnes soit toujours maintenue. Les douches seront fermées.

- Les règles d'hygiène seront clairement visibles à l'entrée du site et dans tous les bâtiments accessibles. Sensibilisation constante des personnes autorisées sur le site. Dans les espaces partagés, la distance de 1,5 m sera indiquée au moyen de lignes et de pictogrammes.
- L' ascenseur sera réservé uniquement aux personnes à mobilité réduite ou avec un problème physique sérieux et présence d'une seule personne à la fois.
- Toutes les surfaces de contact seront régulièrement nettoyées par des professionnels.
- La cafétéria du circuit Jules Tacheny sera fermée jusqu'à nouvel ordre (on s'alignera sur les directives propres au secteur Horeca).
- Il n'y aura pas de locaux où les participants pourront se réunir.
- Les participants/pilotes peuvent utiliser des box pour garer / préparer leur véhicule. Le nombre de véhicules par box est limité à 1 voiture ou 2 motos. Le nombre de personnes pouvant être dans un box est limité à 2 par moto (participant/pilote et 1 accompagnant maximum).
- Les participants/pilotes qui n'ont pas de box se verront attribuer un emplacement pour leur véhicule sur le paddock extérieur suffisamment grand pour respecter les règles de distanciation.
- Il ne sera pas possible d'effectuer des paiements en espèces. Les activités devront être payées à l'avance ou effectuées par carte bancaire.

2. Responsables et bénévoles de l'organisation

Afin d'organiser les activités de la BMA d'une manière sûre et ordonnée, la présence de divers officiels et coaches est nécessaire. Des directives s'écartant des procédures habituelles sont également nécessaires pour ce groupe de personnes.

Général:

- Tous les officiels/coaches qui travaillent pour la BMA devront être enregistrés à l'avance.
- Les officiels/coaches ne se réuniront pas dans une salle commune.
- Les radios (talkies-walkies), les clés, etc. seront distribués individuellement en respectant les règles de distanciation.
- Les radios, clés, drapeaux, etc. qui ont été utilisés seront nettoyés et désinfectés en fin de journée.

3. Postes Commissaires

- Le nombre de commissaires de piste est limité au minimum, avec un maximum de 2 personnes par poste à occuper.
- A chaque poste les commissaires de piste respecteront la distance de 1,5 m entre eux.
- En cas d'intervention nécessaire sur la piste, une distance minimale de 1,5 m devra toujours être maintenue. Ceci sera surveillé par caméra depuis le Race Control.

4. Véhicules d'intervention

- Des véhicules d'intervention sont utilisés pour fournir un soutien (spécialisé) aux commissaires de piste. Le nombre d'occupants par véhicule d'intervention est limité à 2 personnes. Pour les véhicules de dépannage, seul le conducteur sera présent dans le véhicule.
- Une distance minimale de 1,5 m entre le personnel devra être maintenue pour tous les travaux.
- La poignée de porte, le volant et le levier de vitesses des véhicules utilisés seront nettoyés et désinfectés en fin de journée. Le personnel portera toujours les moyens de prévention nécessaires (gants et masque).

5. Local Sécurité

- Les activités sur le Circuit de Mettet sont surveillées et contrôlées depuis le local "Sécurité". Le nombre de personnes présentes dans ce local sera limité au maximum.
- Seul le responsable sécurité, le personnel pour le chronométrage et le responsable du circuit auront accès au local "Sécurité".
- Chaque jour, l'espace sera complètement nettoyé et tout l'équipement avec lequel les gens travaillent sera désinfecté.

6. Roulage sur circuit:

- Un maximum de 1 accompagnant pour les motos.
- L'inscription pour la participation à la journée de piste se fera uniquement à l'avance et entièrement par voie numérique, ainsi que le (éventuel) paiement de la participation.
- La signature d'une «décharge de responsabilité» pour la participation se fait à l'avance et numériquement.
- Il n'y aura pas de briefing central pour les pilotes. Le briefing sera fourni numériquement.
- Aucun rassemblement social, tel qu'un repas, un drink ou une remise de prix n'est organisé.
- Aucun public n'est autorisé pendant les journées de piste.

7. Activités de coaching et/ou baptêmes

Pour ces activités qui nécessitent la présence d'une deuxième personne (coach) et où la règle de distanciation est impossible à respecter le port d'un masque type "chirurgical" sera obligatoire. Ces masques sont disponibles au Circuit de Mettet pour les participants de la BMA.

8. Instructions pour les pilotes et les équipes

- Le box et/ou la tonnelle de course devront être équipés de gel désinfectant pour les mains et de mouchoirs en papier pour l'hygiène personnelle des membres de l'équipe, des pilotes et des invités.
- Lorsque des tentes de course sont utilisées, il doit y avoir suffisamment d'espace entre les voitures, afin que la distance entre les personnes puisse être garantie.

9. Conclusion

L'application réussie des mesures contenues dans ce document n'est possible que si toutes les parties concernées sont pleinement conscientes de la nécessité de ces mesures et se comportent en conséquence.

Des instructions claires et précises avant les activités qui auront lieu sur le Circuit de Mettet sont donc importantes. Ces instructions seront disponibles sur le site web du Circuit Jules Tacheny. De plus, toute personne entrant sur le site recevra un document d'instructions reprenant toutes les mesures à respecter.

Dans tous les cas de figure où la règle de distanciation sociale est impossible à respecter le port d'un masque type "chirurgical" sera alors rendu obligatoire.

En plus des mesures susmentionnées, il y aura une surveillance continue afin que tous les employés, participants et autres personnes présentes respectent les règles établies.

La supervision sera effectuée pendant les heures d'ouverture de la manière suivante:

- Via les caméras de surveillance du local "Sécurité" et son responsable.
- Via l'organisateur de l'événement et/ou via le responsable du circuit qui s'adresseront à ceux qui ne respectent pas les règles de distance / rassemblement de 1,5 m. En cas de deuxième infraction, les personnes concernées seront immédiatement exclues de toute participation à l'activité et devront immédiatement quitter le site.